

DIRECTION GENERALE
DES FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Commune : BAGNOLS SUR CEZE (028)
Section : CD
Feuille(s) : 000 CD 01
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/500
Date de l'édition : 16/07/2021
Date de saisie : 14/05/2020

N° d'ordre du document d'arpentage : 3234 C
Document vérifié et numéroté le 16/07/2021
A CDIF NIMES
Par Franck PINCHART
Inspecteur Principal FIP
Signé

Cachet du service d'origine :

NIMES
67 RUE SALOMON REINACH
30032 NIMES CEDEX 1
Téléphone : 04.66.87.60.67
Fax : 04.66.87.60.67
cdif.nimes@dgi.finances.gouv.fr

CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1958)
Le présent document d'arpentage, certifié par les
propriétaires sous-signés (3) a été établi :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
- B - En conformité d'un piquetage _____
- C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé(e) _____ par _____ géomètre a _____

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A _____ le _____

D'après le document d'arpentage dressé
Par l'enseigne (2)

Réf. :

Le 16/07/2021

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan relevé par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.

(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre).

(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avocat, représentant qualifié de l'habitant emphytéotique, etc.).

